

Les enjeux des interventions de la SONAGESS et du CONASUR dans la lutte contre l'insécurité alimentaire chez les Personnes Déplacées Internes, au Burkina Faso

Tigassè Marc DJEWO¹, Irissa ZIDNABA^{2*} et
Youssef OUATTARA³

Résumé

La famine constitue un défi majeur pour les populations vulnérables burkinabè car elle constitue un problème récurrent. Dans ce contexte humanitaire, plusieurs acteurs interviennent dans l'assistance alimentaire des personnes déplacées internes. Toutefois, les actions de la SONAGESS et du CONASUR, des structures publiques créées à cet effet sont peu connues ou étudiées. Alors cette analyse veut répondre à la question suivante : comment la SONAGESS et le CONASUR participent-ils à l'aide alimentaire des personnes déplacées internes au Burkina Faso ?

A partir des données collectées sur le terrain et des statistiques agricoles, les résultats montrent que ces structures contribuent, à des échelles différentes à l'accès alimentaire de ces migrants de refuge. Les localités d'accueil à fortes populations déplacées internes et à déficit alimentaire sont parmi les plus grands bénéficiaires des accompagnements alimentaires de la SONAGESS. Pour le CONASUR, les déplacés reçoivent directement des soutiens alimentaires à travers les distributions gratuites des vivres, les transferts d'argent et la vente des denrées à des prix sociaux.

Toutefois, les interventions de ces deux services publics ne sont pas concertées et intégrées sur le terrain afin de faciliter l'accès régulier et effectif de ces personnes vulnérables en vivres.

Mots-clés : alimentation, personnes déplacées internes, SONAGESS, CONASUR, Burkina Faso

The challenges of SONAGESS and CONASUR interventions in the fight against food insecurity among internally displaced persons in Burkina Faso

Abstract

Famine is a major challenge for vulnerable populations in Burkina Faso because it is a recurring problem. In this humanitarian context, several actors are involved in providing food assistance to IDPs. However, the actions of SONAGESS and CONASUR, public structures created for this purpose, are little known or studied.

¹ Ecole Nationale de l'Administration et de Magistrature,

² * Chargé de recherche, Institut des Sciences des Sociétés, CNRST, alnourzidnaba10@yahoo.fr

³ Administrateur civil Ecole Nationale de l'Administration et de Magistrature

This analysis therefore seeks to answer the following question: How are SONAGESS and CONASUR involved in food assistance to IDPs in Burkina Faso?

Based on data collected in the field and agricultural statistics, the results show that these structures contribute, at different scales, to the food access of these refugee migrants. Host localities with large IDP populations and food deficits are among the largest beneficiaries of SONAGESS food assistance. For CONASUR, the displaced receive direct food support through free food distributions, cash transfers and the sale of food at social prices.

However, the interventions of these two public services are not coordinated and integrated on the ground to facilitate regular and effective access to food for these vulnerable people.

Keywords: food, internally displaced persons, SONAGESS, CONASUR, Burkina Faso

Introduction

La famine constitue un défi majeur pour les populations vulnérables car elle est non seulement un problème récurrent, donc structurelle, mais les progrès accomplis à cet égard sont également irréguliers (MAAH, 2017; MARHASA, 2015). En effet, « le nombre de personnes confrontées à l'insécurité alimentaire aiguë au Burkina Faso est passé de 2,2 millions à 3,4 millions de personnes, parmi lesquelles 11 400 personnes souffrent de famine » entre juin à août 2020 (CSAO/OCDE, 2020, p.7). Cette insécurité alimentaire affecte principalement les régions du Centre-Nord, 23% des personnes concernées, du Sahel, 17%, du Nord, 16% et de l'Est, 13% (MAAH, 2021).

Plusieurs facteurs expliquent cette situation de risque alimentaire : faible productivité agricole, aléas naturels et climatiques, situation sécuritaire, (à l'échelle macro), milieu de vie (rural/urbain), revenu et taille du ménage, disponibilité du stock alimentaire, possession du bétail, augmentation des prix des céréales (CSAO & OCDE, 2020; INSD, 2021; MAAH, 2017, 2021; OCDE & FAO, 2016). En effet, bien que la production agricole en 2020, estimée à 5 179 104 tonnes, soit en hausse globale de 4,85% et de 12,88% respectivement par rapport à la campagne agricole 2019-2020 et à la moyenne des cinq dernières années, 11 provinces⁴ sont déclarées en situation de crise alimentaire

⁴ Les provinces concernées : Bam, Sanmatenga, Namentenga (dans le Centre Nord), Yatenga, Loroum (dans le Nord), Kompienga, Komondjari, Tapoa (à l'Est), Sourou (Boucle du Mouhoun), Seno et Yagha (dans le Sahel).

(MAAH, 2021). Cette faiblesse de la production agricole s'est accompagnée, au cours des dernières années, d'une hausse des prix des denrées alimentaires avec des pics en 2021. Au mois d'octobre 2020, les moyennes du kilogramme de maïs, du mil, du sorgho et du niébé sur les marchés de consommation étaient respectivement de 223 FCFA, de 242 FCFA, de 203 FCFA et de 447 FCFA. En comparant à la moyenne quinquennale, les hausses de prix enregistrées sont de + 38% pour le maïs, +12% pour le mil, +17% pour le sorgho et +53% pour le niébé (PAM-SONAGESS, 2021).

Parmi ces populations en situation d'insécurité alimentaire, les Personnes déplacées Internes (PDI) sont les plus vulnérables en raison de la réduction de leurs capacités physiques, socio-économiques résultant des attaques terroristes, des déplacements forcés des populations et surtout de l'inaccessibilité, économique et physique des produits alimentaires (F. Bakyono, 2021). Quatre ménages déplacés sur dix sont en situation d'insécurité alimentaire grave contre un ménage sur dix pour les populations non déplacées (C. T. Nkengne et *al.*, 2021). Comparées aux PDI des camps qui reçoivent de l'assistance, celles qui vivent hors des camps sont davantage exposées au manque de ressources financières (Ibid.). Les PDI désignent ici :

les personnes ou groupes de personnes ayant été forcées ou obligées de fuir ou de quitter leurs habitations ou lieux habituels de résidence, en particulier après, ou afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas traversé une frontière d'État internationalement reconnue (Union Africaine, 2009, p. 3).

Le nombre de PDI est passé de 1,74 millions à 1,81 millions entre le 31 janvier et le 28 février 2022, soit une augmentation de 4,17% contre 1,12 millions en février 2021, une hausse de presque 62% durant les 12 mois (CONASUR, 2022b, 2022a). Les localités d'accueil sont également éprouvées en raison de la pression supplémentaire sur les ressources naturelles et les services de base (I. Zidnaba, 2021).

Toutefois, les aides alimentaires de la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS) et du Conseil National du Secours d'Urgence et de la Réhabilitation (CONASUR) pour ces PDI restent encore peu étudiées alors que ces structures publiques jouent à

la fois les rôles d'assistance et de coordination des actions humanitaires (MAAH, 2021; MASSN, 2014).

La présente analyse veut répondre à la question suivante : comment la SONAGESS et le CONASUR prennent-ils en compte la question de l'insécurité alimentaire chez les PDI dans leurs interventions ? L'hypothèse de recherche présume que les mécanismes d'assistance alimentaire de ces structures publiques renforcent fortement la résilience alimentaire des PDI.

Parmi les structures publiques, ces deux services sont les plus connues ou spécialisées dans la sécurisation alimentaire et d'assistance humanitaire des populations au Burkina Faso. En effet, l'une des attributions de la SONAGESS est d'assurer la sécurité alimentaire des populations, notamment celles qui sont vulnérables (SONAGESS, 2013). Pour le CONASUR, il a pour objectif, entre autres, de coordonner les interventions à caractère social et humanitaire en cas de catastrophes y compris la réhabilitation ; d'assurer l'accueil, l'assistance et la réinsertion socio-économique des personnes déplacées et/ou qui reviennent de l'étranger suite à des crises (MASSN, 2014). Selon les résultats de l'analyse de la gestion de la crise des inondations du 1^{er} septembre de 2009 à Ouagadougou. A. Ouédraogo et F. A. Sanfo (2018) ont montré que la gestion institutionnelle, notamment des structures publiques, le CONASUR et la Direction Générale de la Protection Civile, dans le dispositif de coordination, a été moins efficace liée, entre autres, à l'insuffisance de financements alloués aux activités humanitaires, aux chevauchements des attributions entre institutions publiques. Les auteurs révèlent que la création du comité ad hoc avec de multiples acteurs ont supplanté le leadership des structures spécialisées et cela dénote de l'incapacité du dispositif national de gestion de catastrophe à faire face à des crises de grande ampleur.

Ainsi, l'objectif de cette étude est d'analyser les mécanismes institutionnels développés par ces deux structures pour faciliter l'accès alimentaire des PDI.

I. Méthodologie

1.1. Source de données

Dans ce travail, l'analyse utilise deux catégories d'informations. La première résulte d'une étude qualitative réalisée en juin 2019 dans le cadre d'un mémoire de fin de formation à l'Ecole Nationale

d'Administration et de Magistrature auprès d'une vingtaine de personnes selon la technique d'échantillonnage basé sur un choix raisonné : 3 responsables administratifs de la SONAGESS, 10 gérants de points de vente de leurs céréales et 10 commerçants céréaliers. L'objectif de l'étude était d'analyser la contribution de la SONAGESS à la lutte contre l'insécurité alimentaire au Burkina Faso. Les enquêtes ont été réalisées dans les communes de Saponé et de Kayao dans la région du Centre Sud et à Komsilga dans le Centre. Les informations collectées ont porté sur la vente des céréales, les stratégies de commercialisation, l'assistance alimentaire pour les personnes vulnérables.

Des entretiens complémentaires ont été réalisées en mars 2022 auprès de la SONAGESS (2 agents) et du CONASUR (1 agent) relatifs à la prise en compte de la question alimentaire des PDI, la gestion et le nombres des points de ventes, les volumes de céréales vendus par régions, les domaines de collaboration entre structures publiques dans l'assistance alimentaire et les difficultés rencontrées sur les terrains. Notons que la collecte des informations relatives aux PDI a connu une certaine réticence auprès de certains responsables administratifs, peut-être, en raison des implications politiques du sujet.

La seconde catégorie d'informations est une revue documentaire, notamment les données statistiques agricoles (2015 à 2020) du ministère en charge de l'agriculture, des PDI par régions d'accueil auprès de la CONASUR et la nature et les montants des assistances alimentaires des interventions humanitaires effectuées par l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de juillet 2021 (CONASUR, 2022b; DGESS, 2021b, 2021a, 2021c). Les données statistiques agricoles collectées renvoient aux taux de couverture en besoins céréaliers à l'échelle provinciale des périodes de 2015, date avant l'avènement des attaques terroristes à 2020, période récente dont les données sont accessibles afin d'appréhender la dynamique spatio-temporelle de la vulnérabilité alimentaire.

Les données comportent certaines limites liées à l'absence d'enquêtes auprès des PDI liées à difficultés administratives. Cependant l'analyse des informations disponibles ont pu permettre d'éclairer les mécanismes d'assistance alimentaire des personnes déplacées internes.

1.2. Méthodes d'analyse et définitions conceptuelles

L'approche géographique a été adoptée pour analyser les mécanismes d'accompagnements institutionnels de sécurisation alimentaire des PDI à travers les méthodes d'analyses spatiales et qualitatives. Elles ont permis d'une part de recueillir les points de vue des responsables administratifs et d'acteurs associés, gérants, commerçants pour déterminer leurs modes organisationnels spatiaux d'assistance alimentaire des personnes vulnérables, notamment les PDI et d'autre part analyser l'accessibilité, géographique et économique des denrées alimentaires chez des PDI et dans leurs localités de résidence (P. Janin, 2003, 2006, 2010).

La sécurité alimentaire fait référence à l'« accès physique, social et économique durable à une nourriture suffisante, sûre et nutritive qui répond aux besoins diététiques et aux préférences alimentaires, pour mener une vie saine et active » (FAO, 2008, p. 1). Le concept de vulnérabilité alimentaire renvoie à la capacité différenciée d'un individu ou d'une famille encore d'une communauté à avoir l'accès géographique et économique à une ration alimentaire adaptée et choisie face aux stress de toute nature à travers la mobilisation des ressources matérielles, sociales ou symboliques, à court comme à plus long terme (P. Janin, 2006). Ainsi, l'insécurité alimentaire renvoie à l'incapacité individuelle ou collective (ménage) de satisfaire les besoins alimentaires essentiels notamment suite aux attaques terroristes.

II. Présentation des résultats

2.1. Dynamique spatiale de l'insécurité alimentaire et vulnérabilité des PDI

2.1.1. La dynamique spatiale de l'insécurité alimentaire

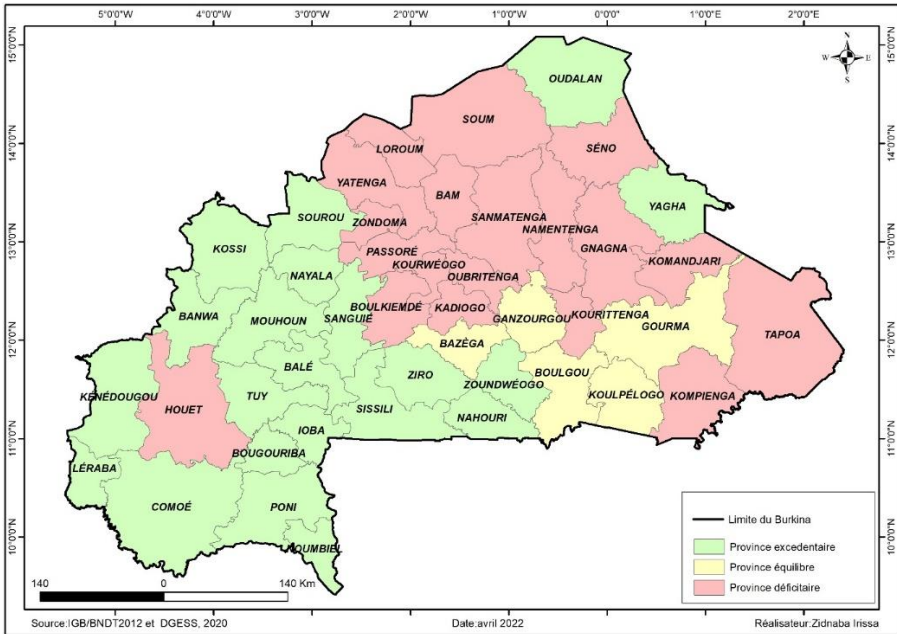
La carte 1 présente l'état de couverture en besoins céréaliers des provinces déterminé en 2015 par le ministère en charge de l'agriculture. Une province est en situation de déficit alimentaire lorsque le taux de couverture de ses besoins céréaliers est inférieur à 100%. Si le taux est compris entre 100% et 120%, celle-ci est en situation d'équilibre. Lorsque le taux de couverture est supérieur à 120% des besoins céréaliers, alors cette localité est en situation excédentaire. Et ce taux de couverture peut évoluer d'une année à l'autre.

Carte 1 : Etat de vulnérabilité alimentaire des provinces du Burkina Faso en 2015



L'analyse de la carte 1 met en exergue les zones d'insécurité alimentaire avant l'avènement de l'insécurité et des attaques terroristes et le temps d'exposition aux risques d'insécurité en rapport avec les zones affectées afin d'apprécier le niveau de vulnérabilité des PDI. Sur les 45 provinces, 24 ont connu un déficit en besoins céréaliers en 2015 contre 15 qui étaient en situation excédentaire et 6 en situation d'équilibre. Les provinces en déficit céréalier étaient le Kadiogo pour la région du Centre, le Bam, le Sanmatenga et le Namentenga pour le Centre Nord ; le Yatenga, le Loroum et le Zondoma pour le Nord ; le Kourwéogo, l'Oubritenga et le Ganzourgou pour le Plateau Central et enfin le Boulgou, le Kouritenga et le Koulpélogo pour le Centre Est ; et le Séno et l'Oudalan pour le Sahel. L'analyse spatiale montre que les localités déficitaires en 2015 sont de nouveau déficitaires en 2020 (Cf. carte 2), en conséquence celles-ci sont exposées de façon régulière à l'insécurité alimentaire.

Carte 2 : Etat de vulnérabilité alimentaire des provinces du Burkina Faso en 2020

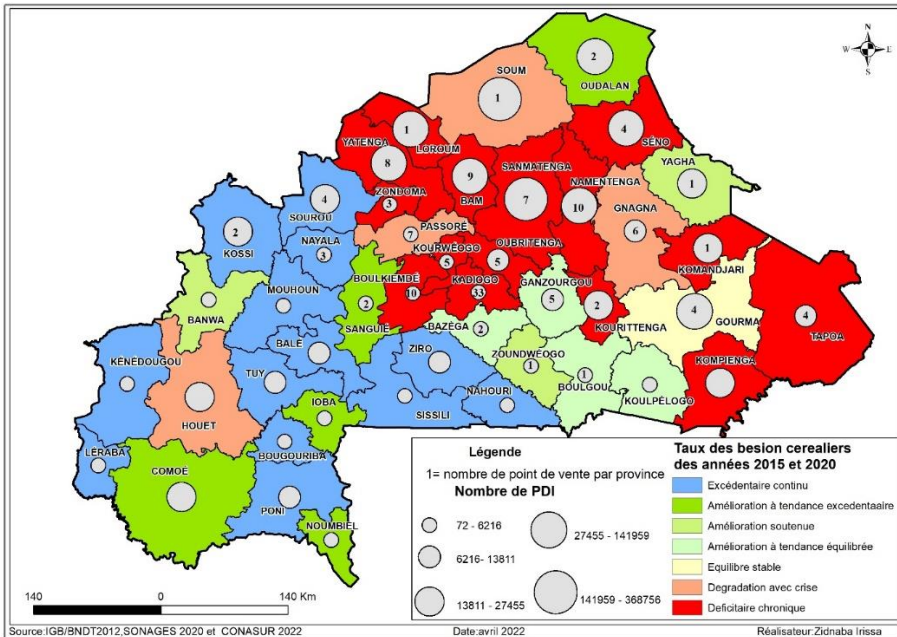


L'analyse comparative des deux cartes 1 et 2 montre que la situation alimentaire des provinces de la Comoé, du Bazèga, du Yagha ou de l'Oudalan ont par exemple positivement évolué entre 2015 et 2020 contrairement pour les provinces de Gnagna ou de Passoré. Cette situation alimentaire, au-delà des effets des aléas naturels et climatiques, du faible accès aux moyens de production, la situation sécuritaire est aussi tributaire. En effet, ces zones déficitaires étaient déjà touchées par les attaques terroristes qui ont engendré des migrations de refuge dans les chefs-lieux de ces provinces ou de leur région d'origine. L'importance des populations déplacées internes accueillies et ces risques d'insécurité alimentaire sont observables cartographiquement dans les zones fortement affectées par les attaques terroristes sur la carte 3. Ainsi, les champs de production, les récoltes et surtout les vivres ont été abandonnées. En 2020, ce sont les provinces des régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades ; du Centre-Ouest et le Sud-Ouest qui ont présenté un bilan céréalier jugé excédentaire. Celles-ci étaient les moins affectées par l'insécurité terroriste comparativement aux localités du Sahel, du Nord ou encore du Centre-Nord.

2.1.2. La vulnérabilité spatiale alimentaire des PDI

Selon les données du CONASUR précédemment mentionnées, les PDI sont constituées en grande partie de femmes et des enfants dont plus de la moitié est inactive c'est-à-dire moins de 15 ans et plus de 65 ans. La carte 3 présente la répartition spatiale des PDI en rapport avec les taux de couverture en besoins céréaliers des provinces.

Carte 3 : Etat de vulnérabilité alimentaire des PDI en 2020



L'analyse de la carte 3 met en lumière la vulnérabilité alimentaire des PDI et cela permet de rendre compte si les mécanismes institutionnels prennent en compte la situation alimentaire locale. En effet, les gros contingents de PDI, d'au moins 20 000 personnes, sont essentiellement localisés dans la partie sahélienne du pays : Sanmatenga, Namentenga, Bam (dans le Centre-Nord), Soum, Seno, Oudalan (dans le Sahel), Yatenga, Loroum (dans le Nord), Gourma, Komondjari (à l'Est) et Kouritenga (dans le Centre-Est). Ces populations déplacées résident en grande partie dans des provinces à déficit chronique en besoins céréaliers, exceptée la province de l'Oudalan. Cette dernière, en 2020, était déclarée en situation d'urgence humanitaire bien qu'elle soit excédentaire.

Parmi les localités ayant un taux de couverture en besoins céréaliers excédentaires, ce sont les provinces de Kossi, du Sourou, dans la Boucle

du Mouhoun, communément appelée « grenier du Burkina », puis celles de la Comoé, du Houet qui ont accueilli les plus importants effectifs de PDI. Les contingents des provinces de Poni, de Tuy, des Balés et du Ziro sont proportionnellement aussi importants.

Cette forte concentration des PDI dans les zones à fort risque alimentaire met en évidence une double insécurité, humaine et alimentaire et des défis majeurs en termes de besoins et de stratégies institutionnelles à déployer dans ces localités afin de sauver des vies.

2.2. Cartographie des interventions de la SONAGESS et du CONASUR

2.2.1. L'assistance alimentaire de la SONAGESS : l'efficacité n'est pas garantie

La SONAGESS a mis en œuvre trois mécanismes ci-après pour assurer la sécurité alimentaire des populations vulnérables : le Stock d'Intervention (SI), le Stock Commercial de Régulation (SCR) et le Stock National de Sécurité (SNS). Les deux premières réserves alimentaires sont créées après les crises alimentaires de 2004/05 et de 2007/08 pour des raisons d'efficacité d'une part et pour faire face aux enjeux de la régulation de la volatilité des prix des produits alimentaires de l'autre. Ces deux stocks sont exclusivement gérés par l'Etat afin d'éviter les relations tendues avec certains partenaires autour de leurs objectifs relatifs aux activités commerciales et lucratives de ces stocks. Les partenaires s'opposent aux réinvestissements de l'Etat dans la régulation du marché alors qu'il recherche l'autonomie financière de ses reverses alimentaires.

Ainsi, la gestion du SI consiste d'une part à approvisionner en céréales les zones déficitaires et/ou en rupture d'approvisionnement, aux banques de céréales et d'autre part faciliter l'accès physique et économique de ces produits aux populations à travers la vente à des prix subventionnés à toute personne qui s'estime vulnérable sur présentation de sa Carte Nationale d'Identité Burkinabè. Par conséquent, tout individu, qu'il soit pauvre ou non peut accéder à cette réserve alimentaire. Le SCR est spécialisé dans l'approvisionnement des vivres pour les écoles et centres pénitenciers à travers les mairies. Contrairement au SI, les prix de vente ne sont pas subventionnés.

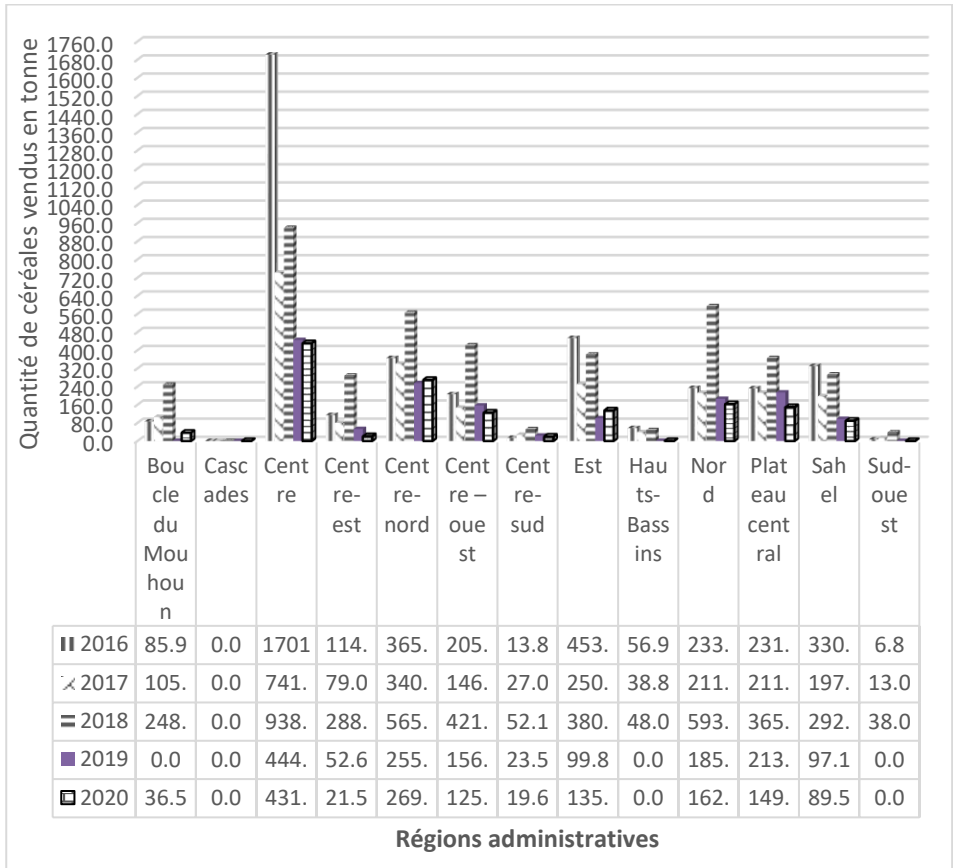
Concernant le SNS, il est cogéré avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et est constitué de vivres achetés auprès des

commerçants et des organisations des producteurs à travers des appels d'offre. Ce stock public a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire en cas de crise.

La carte 3 au point précédemment analysé présente également la répartition par province du nombre des points de vente des céréales de la SONAGESS au cours de l'année 2020. L'analyse de cette répartition permet d'apprécier l'accessibilité géographique des PDI aux offres des produits alimentaires de la SONAGESS. Dans l'ensemble, deux zones sont distinctes : une zone déficitaire où les points de vente sont relativement denses, notamment dans les provinces en situation d'insécurité alimentaire et à la fois à fortes populations déplacées internes et une autre zone excédentaire dans laquelle les points de vente sont très peu représentés. Dans cette dernière, deux provinces enregistrent néanmoins d'effectifs relativement importants de PDI : Kossi et Sourou. En conséquence, spatialement les PDI n'ont pas la même accessibilité aux denrées selon la localité de résidence.

Le volume des céréales vendues dans les différents points de vente, entre 2016 et 2020, s'élève à 133 614,3 tonnes, soit une moyenne annuelle de 26 722,86 tonnes. Les vivres vendus, composés de mil, maïs, riz et sorgho, sont conditionnés dans des sacs de 25 kg, 50, souvent 90 et 100 kilogrammes. Le graphique 1 présente l'évolution spatiale des quantités de céréales vendues au cours de la période.

Graphique 1 : L'évolution spatiale des quantités des céréales vendus entre 2016 et 2020 par la SONAGES



Source : SONAGESS, 2016 à 2020

Les volumes vendus présentent globalement une tendance annuelle à la baisse. Selon les informations recueillies, cette baisse est consécutive aux difficultés d’approvisionnements dans certaines localités liées à l’insécurité alors que la demande en besoins alimentaires dans ces localités se pose davantage. Selon le graphique 1, les quatre principales régions à fort contingents de PDI, le Centre Nord, le Sahel, le Nord et l’Est sont parmi les plus grands bénéficiaires en termes de quantités de céréales distribuées, excepté le Sahel. La région du Centre a bénéficié le plus grand volume de céréales distribués. Celle des Cascades ne dispose jusqu’à ce jour aucun point de vente de la SONAGESS, bien qu’elle ait accueilli d’important nombre de PDI (Cf. Carte 3 au point précédent). De l’avis d’un agent administratif, cette localité constitue « *la zone d’approvisionnement*

par excellence de la SONAGESS » (Ouagadougou, responsable administratif, entretien réalisé le 4 avril 2019).

L'analyse des données qualitatives collectées montre également que certains points de vente ont été spécialement ouverts pour leur favoriser l'accès aux vivres : *« la SONAGESS n'a pas d'actions destinées directement aux PDI. Mais elle leur prend en compte dans l'ouverture des points de vente. Exemple à Kaya, chef-lieu de la province du Sanmatenga, la SONAGESS a ouvert 4 points de vente pour favoriser davantage l'accès des PDI aux produits de la SONAGESS »* (responsable administratif, entretien réalisé à Ouagadougou le 20 mars 2022).

Ces résultats confirment davantage le caractère inégal de l'assistance alimentaire des offres publiques de la SONAGESS. En plus, le mécanisme d'implantation des points de vente, essentiellement dans les zones déficitaires, n'est pas spatialement cohérent avec l'avènement des PDI car il ne facilite pas l'accès égal de certaines aides alimentaires.

2.2.2. Les accompagnements alimentaires des PDI par le CONASUR

Le CONASUR dispose plusieurs mécanismes d'intervention : la distribution gratuite de vivres, le transfert de cash inconditionnel ou encore la vente des céréales à un prix social à travers les stocks de la SONAGESS. La vente à « prix social » est un instrument du dispositif national de sécurité alimentaire dont l'objectif est de faciliter l'accès des céréales aux ménages très pauvres. Par exemple un sac de 50 kg de céréales est vendu à 5 000 F CFA par mois et cela pendant trois mois.

Son accompagnement consiste à identifier dûment les personnes vulnérables, sinistrées, rapatriées ou PDI, au préalable à travers la coordination des activités de ses démembrés, le Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation, le Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation et le Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation dans les zones à risque afin d'apporter de façon efficace l'assistance. Selon les données collectées auprès de la structure, 50 000 tonnes de vivres ont été distribuées au cours de l'année 2020 aux PDI et aux populations vulnérables. Cette aide alimentaire, évaluée à plus de 21 milliards de F CFA, est financée par l'Etat et les PTF. La part de l'Etat n'a pas été précisée.

Selon les statistiques des interventions humanitaires de juillet 2021, plus d'un million de tonnes de céréales ont été distribuées ou vendues à un « prix social » par l'Etat, notamment du CONASUR et les PTF (Cf. Tableau I).

Tableau I : les interventions humanitaires réalisées dans les régions

Régions	Nombre de PDI assistés	Nombre non PDI assistés	Effectif total assisté	Quantité de vivres distribués gratuitement (en tonnes)	Donateurs
Boucle du Mouhoun	16558	3 703	38776	157,9	CONASUR, G5 Sahel, Consortium PAM/SOS-Jeunesse et Défis et TdH
Cascades	328*	-	328	23	Transport Rakieta Coopérative YELESSANT
Centre	-	-	-	200	Assemblée Nationale
Centre- est	-	32825	32825	1239	Etat
Centre-nord	208464	137778	346242	11 424	CONASUR, PAM, FAO, HCR, UNICEF
Centre –ouest	-	-	-	1 095	SONAGESS/vente
Centre-sud	-	4564	4564	243,47	Etat/action sociale
Est	104 005	6 166	110 171	599,5	PAM, ACF + Cash de 2 97 832 200 FCFA
Hauts-Bassins	228	1 396	1 624	121,5	Etat
Nord	14 925*	-	14 925	465	Etat+ vente de 1 698 tonnes de vivres à prix subventionné de SONAGESS + cash à 873 ménages PDI (105 000 FCFA 3 fois) et hôtes (70 000 FCFA, 2 fois)
Plateau central	-	-	-	1280	SONAGESS
Sahel	1203	790	1993		CONASUR+ PTF : un cash de 8000 F CFA par personne durant 3 mois ; Dons de petits ruminants, de semences améliorées à 1122 personnes
Sud-ouest	6 370	-	6 370	164,615	Etat
Total	394 994	187 222	582 216	1 072 793	

Source : DGESS de MAAHM (2021), * Ensemble personnes vulnérables PDI et non PDI ; - indéterminé

Les PDI assistées ont gratuitement bénéficié, dans la plupart des localités, d'une distribution de vivres, 10 régions sur 13. Les interventions à travers la vente à prix subventionné ont concerné trois régions, le Nord (1698 tonnes), le Plateau Central (1280 tonnes) et le Centre ouest (1095 tonnes) pour les personnes vulnérables PDI et non PDI. Spatialement, les quantités des vivres vendues sont relativement importantes par rapport celles gratuitement distribuées. Dans les régions du Nord, de l'Est et du Sahel, l'assistance alimentaire des PDI, en plus des vivres, comportait à la fois de transferts d'argent. En effet, dans le Sahel, l'aide alimentaire a été en argent et le montant s'est élevé à 8000 F CFA par personne et durant 3 mois au profit de 1122 PDI et leurs hôtes. Ces aides financières ont été accompagnées de dons de petits ruminants et de semences améliorées. A l'Est, le montant du cash s'est élevé à 297 832 200 FCFA.

2.3. Les défis et stratégies d'intervention de la lutte contre l'insécurité alimentaire

2.3.1. Les principales difficultés des interventions

Les interventions d'assistance alimentaire des structures publiques rencontrent des difficultés de détournement de vivres et de communication sur le terrain. En effet, selon les données qualitatives, certains clients de la SONAGESS ne sont pas réellement des personnes vulnérables c'est-à-dire pauvres, donc non éligibles à l'accès à ces réserves alimentaires. Parmi ces personnes, d'autres, au lieu de consommer les vivres achetés mais revendent sous forme de farine comme l'explique cet agent : *« tu vois la plupart de ces vieilles alignées auxquelles on éprouve tant de compassion ne sont pas sincères. Beaucoup d'entre elles sont en réalité des vendeuses de farine dans les marchés et yaars qui viennent acheter le maïs de la SONAGESS, non pour consommer mais pour leur activité commerciale... quant aux nombreux jeunes ils sont commissionnés par de grands éleveurs qui les envoient acheter le maïs qu'ils vont utiliser dans la fabrication des tourteaux pour leurs animaux dans les fermes »* (Gérant de points de vente, entretien réalisé à Ouagadougou, mars 2019).

Face à ces pratiques, la police municipale et la stratégie de mélange des céréales (par exemple maïs blanc et jaune) ont été initiées afin de lutter contre ces détournements.

Concernant la communication, il s'agit d'un déficit communicationnel, non seulement entre les clients et les gérants de points de vente mais

aussi entre la SONAGESS et le CONASUR dans l'intervention sur le terrain. Selon les gérants, certains clients dénoncent la sous information relative au calendrier d'ouverture des points de vente en ces termes « *il faut être quelqu'un de 'branché'⁵ pour connaître à quel jour les points de vente de la SONAGESS s'ouvrent afin de s'en procurer un sac* » (Gérant de point de vente, entretien réalisé à Ouagadougou, mars 2019). A ce propos, plusieurs canaux de communication, les spots publicitaires, les cadres de rencontres des Conseils Villageois de Développement (CVD) et les conseils municipaux sont régulièrement informés et sensibilisés sur le calendrier d'ouverture des points de vente de la SONAGESS. En conséquence, l'efficacité de ces stratégies de communication sont à consolider et surtout la sensibilisation sur les méfaits liés au détournement des vivres vendus. Selon les données collectées, il y a également une insuffisance de communication ou de collaboration entre le CONASUR et la SONAGESS sur le terrain. De l'avis d'un responsable administratif : « *Chaque acteur va de son côté ; et le défi est de réussir la coordination des actions humanitaires sur le terrain* » (Responsable administratif, entretien réalisé à Ouagadougou en mars 2022) ; ce qui ne faciliterait pas l'assurance de la sécurité alimentaire des personnes vulnérables, notamment les PDI.

L'effet régulateur de l'intervention de la SONAGESS sur le marché des céréales est en effet limité en raison de l'offre de vente discontinuée dans le temps et la faiblesse relative de la quantité des denrées vendues. Le calendrier de mise en œuvre des points de vente est essentiellement privilégié durant les périodes de soudure qui s'étendent des mois de juillet à septembre de l'année en cours, exceptées les boutiques témoins qui sont en principe permanentes. Les prix de vente sont stables en raison de la subvention. Ainsi, le prix de riz de 25 kg s'élève à 7500 F CFA contre 6000 F CFA ou 12 000 F CFA pour le maïs, le sorgho ou le mil, respectivement pour le sac de 50 kg et celui de 100 kg.

2.3.2. Des approches concertées des structures publiques à privilégier dans la sécurisation alimentaire des PDI

Face au défi majeur d'assurer la sécurité alimentaire des populations, des interventions concertées et intégrées de la SONAGESS et le CONASUR, par exemple, sur le terrain peuvent faciliter l'offre

⁵ Dans le jargon populaire au Burkina Faso, être 'branché' se dit de quelqu'un qui a la primeur de l'information grâce à des personnes bien introduites dans le système politico administratif.

permanente des vivres à ces personnes vulnérables à travers l'accroissement des boutiques témoins dans les importantes zones d'accueil de PDI. Les boutiques témoins⁶ sont des points spécifiques de vente de la SONAGES, ouvertes sur l'ensemble du territoire national, tant dans les zones déficitaires qu'excédentaires à raison d'au moins deux boutiques par province, et trois par chef-lieu de région à visée sociale. L'intégration des méthodes d'identification préalables des PDI à l'aide des documents, à l'image du CONASUR, leur permettra d'accéder de façon efficace les vivres.

Si les opérations de distribution gratuite ou de vente à des prix subventionnés des vivres sont salutaires à la lutte contre l'insécurité alimentaire auprès des PDI, mais la promotion à l'insertion socio-économique, notamment l'agriculture et l'élevage, est nécessaire pour la résilience des populations locales et déplacées.

III. Discussion des résultats d'analyse

Dans la littérature, l'étude de MEF (2012) avaient montré que les régions à fort contingent de PDI, le Sahel, le Nord, le Centre Nord et l'Est constituent des zones vulnérables de l'insécurité alimentaire. Nos résultats précisent que celles-ci demeurent toujours des localités d'insécurité alimentaire et que les conflits et attaques terroristes font désormais partie des facteurs de risque alimentaire. Face à cette situation humanitaire inédite, nos résultats montrent que les réponses de la SONAGESS s'inscrivent dans une approche spatiale qui privilégie à la fois les localités déclarées en situation de déficit alimentaire par le ministère en charge de l'agriculture et des importantes localités d'accueil de PDI pour l'implantation de ses points de vente mais également dans leurs approvisionnements. Cette stratégie institutionnelle contribue à l'accès géographique et économique des PDI de ces localités à leurs services offerts. Toutefois, les PDI qui vivent dans des localités déclarées excédentaires n'ont pas les mêmes chances. Ce qui dénote d'une incohérence géographique dans les interventions surtout avec la généralisation des PDI. Les résultats des données qualitatives révèlent que la SONAGESS n'intervient pas spécifiquement sur les PDI mais sur les populations vulnérables en général. Mais elle multiplie ses points de ventes dans leurs zones d'accueil qu'elle intervient pour maximiser l'accès aux assistances

⁶ Voir (Sánchez & Garrido, 2015).

offertes. Concernant la faiblesse de ces dispositifs institutionnels, les résultats des analyses sur la gestion des catastrophes naturelles et des situations d'urgence de MEF (2012) avaient abouti aux conclusions similaires : « Les analyses montrent que le dispositif actuel de gestion de ces crises renferme des difficultés de fonctionnement et de capacité. Il convient alors *d'améliorer le dispositif d'intervention d'urgence pour la sécurité alimentaire* pour éviter que les acquis ne soient compromis. » (MEF, 2012, p. 40)

S'agissant de l'assistance du CONASUR, les résultats indiquent qu'il distribue gratuitement des vivres, de l'argent ou organise des ventes des céréales à « prix social » mais les informations recueillies ne permettent pas d'apprécier la part contributive de cette structure publique. En plus, il ressort que ces deux structures publiques interviennent de façon solitaire sur le terrain alors que l'approche concertée et intégrée peuvent faciliter l'accès régulier et effectif des produits alimentaires aux personnes vulnérables.

Les résultats de l'analyse de la gestion institutionnelle de la crise liée aux inondations du 1^{er} septembre 2009 ont montré que l'assistance humanitaire du CONASUR est moins efficace (A. Ouédraogo et F. A. Sanfo, 2018). Ses services offerts ont été essentiellement administratifs en raison non seulement de ses ressources maigres mais il a également été marginalisée au niveau de la coordination par l'activisme d'autres acteurs politiquement plus actifs. Les auteurs ajoutent que les interventions des structures publiques manquent de cohérence et de concertation liées à une certaine rivalité et absence de vision prospective, confirmant les résultats auxquels nous sommes parvenus.

Conclusion

L'analyse a permis de mettre en exergue l'assistance alimentaire des PDI par la SONAGESS et le CONASUR au Burkina Faso. Elle avait pour objectif d'analyser les mécanismes de l'assistance alimentaire aux personnes déplacées internes. A partir des données empiriques et des statistiques agricoles collectées, les résultats ont montré que ces deux structures publiques assistent de façon effective à l'alimentation des PDI à des échelles différentes mais complémentaires.

La SONAGESS, à travers ses outils opérationnels et le Stock d'Intervention approvisionne les localités déclarées déficitaires et à fort contingent de populations déplacées internes en produits alimentaires avec des mécanismes favorables à l'accès économiques des personnes

vulnérables. Les principales régions à fortes populations déplacées internes, le Centre Nord, le Sahel, le Nord et l'Est sont parmi les plus grands bénéficiaires en termes de quantités de céréales vendues par la structure, excepté le Sahel en raison des difficultés d'accès liées à l'insécurité. Dans les zones déclarées excédentaires, les PDI qui y vivent n'ont pas l'accès à ces appuis par l'absence des points de ventes.

Les interventions alimentaires du CONASUR en faveur des PDI concernent la distribution gratuite des vivres, le transfert d'argent ou la vente des céréales à des prix sociaux. Au cours de l'année 2020, la structure a gratuitement distribué 50 000 tonnes de vivres aux PDI et aux populations vulnérables. Toutefois, la part de contribution de celle-ci est difficilement appréciablement liée à la rétention des informations. Les interventions de ces structures publiques ne sont pas coordonnées sur le terrain afin d'assurer l'accès alimentaire régulier et effectif aux PDI.

Ces résultats montrent que ces structures publiques ont adopté divers mécanismes, l'implantation des points de ventes des céréales dans les zones d'accueil à fortes populations déplacées internes avec des approvisionnements privilégiés, les ventes des céréales à des prix sociaux, la distribution gratuite des vivres, les transferts d'argent, les dons des animaux afin de contribuer de façon efficace à la lutte contre l'insécurité alimentaire auprès des PDI. Ce qui confirme partiellement l'hypothèse de recherche. En effet, le manque des informations sur la portée des interventions des institutions publiques auprès des PDI ne permettent d'apprécier objectivement leur résilience.

Ainsi, ces résultats ont cependant une certaine limite qui nécessitent d'autres études pour mieux éclairer l'assistance alimentaire des structures publiques.

Références bibliographiques

BAKYONO Fidèle, 2021, Diagnostic et analyse des stratégies d'intervention des organisations humanitaires dans les zones à risque terroristes. Cas des régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso, Mémoire de Maître ès sciences (M. Sc.), Université de Laval, 128 p.

CONASUR, 2022a, Situation des personnes déplacées internes à la date 31 janvier 2022, Rapport général, SP/CONASUR, Ouagadougou, Burkina Faso, 1 p.

CONASUR. (2022b). Situation des personnes déplacées internes (PDI) à la date 31 mars 2022 SP/CONASUR, Ouagadougou, Burkina Faso, 3 p.

CSAO et OCDE, 2020, Crise alimentaire et nutritionnelle 2020, analyses & réponses, Maps & Facts, No 3, Secrétariat du Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest, 56 p.

DGESS, 2021a, Annuaire des statistiques agricoles 2020, Ministère de l’agriculture et des aménagements hydrauliques, Ouagadougou, Burkina Faso, 437 p.

DGESS, 2021b, Deuxième mission conjointe de suivi et d’évaluation de la campagne agropastorale 2021/2022 et de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages du 29 août au 04 septembre 2021, Rapport d’étude, Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles ; Ministère de l’Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation, Ouagadougou, Burkina Faso, 58 p.

DGESS, 2021c, Tableau de bord statistique de l’agriculture 2020, Direction générale des études et des statistiques sectorielles, Ministère de l’Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation, Ouagadougou, Burkina Faso, 86 p.

FAO, 2008, Introduction aux concepts de la sécurité alimentaire, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, Ouagadougou, Burkina Faso, 4 p.

INSD, 2021, Enquête Harmonisée sur les conditions de vie des Ménages de 2018, Rapport général, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ouagadougou, Burkina Faso, 171 p.

JANIN Pierre, 2003, Analyse spatio-temporelle de la vulnérabilité alimentaire, Rapport de recherche, IRD. Paris, France, 15 p.

JANIN Pierre, 2006, La vulnérabilité alimentaire des Sahéliens : Concepts, échelles et enseignements d’une recherche de terrain. Espace géographique, 35(4), pp.355-366. <https://doi.org/10.3917/eg.354.0355>

JANIN Pierre, 2010, La lutte contre l’insécurité alimentaire au Sahel : Permanence des questionnements et évolution des approches*. Cahiers Agricultures, 19(3), pp.177-184. <https://doi.org/10.1684/agr.2010.0393>

MAAH, 2017, Revue stratégique « faim zéro » au Burkina Faso. Etat des lieux de la situation alimentaire et nutritionnelle. Ministère de l’agriculture et des aménagements hydrauliques, Ouagadougou, Burkina Faso, 131 p.

MAAH, 2021, Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l’insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV) -2021. Ministère de l’agriculture et des aménagements hydrauliques, Ouagadougou, Burkina Faso, 100 p.

MARHASA, 2015, Rapport Final de la Consultation Nationale sur l'eau, la sécurité alimentaire et la nutrition, Burkina Faso, Rapport d'étude, Ministère de l'agriculture des Ressources Hydrauliques de l'Assainissement et la Sécurité Alimentaire (MARHASA), Partenariat Mondial de l'Eau, Ouagadougou, Burkina Faso, 75 p.

MASSN, 2014, Décret n°2014-178/PRES/PM/MASSN/MATS/MEF portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation, Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, Ouagadougou, Burkina Faso, 7 p.

MEF, 2012, Cadre d'accélération des OMD au Burkina Faso. Eliminer l'extrême pauvreté. Ministre de l'Economie et des Finances, Nations Unies, Ouagadougou, Burkina Faso,

NKENGNE Clarence Tsimpo, TIBERTI Marco, CONSTANTINI Marco, MUGERA Harriet, TANNER Jeffer et KONCOBO Zakaria, 2021, Burkina Faso, Covid-19 suivi des impacts- Personnes Déplacées Internes, N° 1, UNHCR, INSD, World Bank Group, Ouagadougou, Burkina Faso, 4 p.

OCDE et FAO, 2016, L'agriculture en Afrique subsaharienne : Perspectives et enjeux de la décennie à venir. In Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025 Éditions OCDE, pp.63-104.

OUEDRAOGO Abdoulaye et SANFO Felix Alexandre, 2018, La gestion institutionnelle des inondations du 1er septembre 2009 au Burkina Faso, Monographie, IEDES, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 28 p.

PAM-SONAGESS, 2021, Bulletin conjoint d'information sur les marchés au Burkina Faso. Bulletin conjoint PAM-SONAGESS, Ouagadougou, Burkina Faso, 8 p.

SANCHEZ Suarez Isabel et GARRIDO Sanchez Elia, 2015, Protection sociale et sécurité alimentaire au Burkina Faso. Les boutiques témoins, Rapport de recherche, OXFAM, Royaume-Uni, 56 p.

SONAGESS, 2013, Plan stratégique de Développement de la SONAGESS 2014-2025, Rapport final, Ouagadougou, Burkina Faso, 103 p.

UNION AFRICAINE, 2009, convention de l'union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, Union Africaine, 18 p.

ZIDNABA Irissa, 2021, Les communes à l'épreuve des migrations de refuge liées à l'insécurité au Burkina Faso. Espace Scientifique, 33, pp-37-40.

